



## Charte de l'adhérent

Chaque membre de l'association s'engage à :

- Être à jour de son inscription et de sa cotisation.
- Répondre rapidement aux invitations et aux différents événements proposés par l'association afin d'en faciliter l'organisation.
- Respecter la procédure d'inscription indiquée dans le programme lorsque je veux m'inscrire à une activité, une sortie ou une soirée.
- Signaler son absence auprès de l'organisateur en cas d'empêchement dans les délais requis, lorsque je suis inscrite à une activité.
- Prévenir le bureau de l'association de tout changement ou modification de coordonnées géographiques, postales, téléphoniques ou électroniques afin de continuer à recevoir les programmes et autres courriels.
- Ne pas utiliser l'annuaire des membres ou les listes de diffusion à des fins personnelles, politiques, religieuses ou commerciales.
- Participer dans la bonne humeur aux activités proposées conscient du travail bénévole accompli par les responsables des dites activités.